

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1499)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE514

présenté par
M. Goldberg, rapporteur

ARTICLE 27

A la troisième phrase de l'alinéa 25, supprimer le mot :

« éventuels ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.